



*Le 28 juin 2007
Amphithéâtre UFR STGI
Sciences Louis Neel de BELFORT*

Signature de la charte du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents du Territoire de Belfort et présentation de son plan d'action



Compte-rendu de la journée du 28 juin 2007 :
Signature de la Charte du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (R.E.A.A.P) du Territoire
de Belfort et présentation de son plan d'action.

Sommaire

I. <u>Interventions des différentes Institutions membres du Comité de Pilotage du REAAP</u>	3
1. Mr. Le Directeur de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Territoire de Belfort.....	4
2. Mr. Le Président du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Territoire de Belfort.....	6
3. Mme. La Vice Présidente du Conseil Général du Territoire de Belfort.....	9
4. Mr. Le Maire de Belfort.....	11
5. Mr. L'Inspecteur d'Académie du Territoire de Belfort.....	13
II. <u>Charte du REAAP 90</u>	15
III. <u>Plan d'action</u>	19
1. Présentation du REAAP 90.....	20
2. Objectifs généraux du REAAP 90.....	20
3. Plan d'action triennal 2007/2008/2009 du REAAP 90.....	21
IV. <u>Illustration par des actions d'appui à la parentalité</u>	23
1. Conseil Général : La PMI dans l'aide à la parentalité.....	24
2. Ville de BELFORT : Lieux d'accueil parents/enfants, « la Farandole », « la Parentèle »	27
3. L'Inspection d'Académie : Le dispositif de réussite scolaire.....	28
4. Action inter-partenariale : « Caus'café », groupe d'échanges entre parents.....	34
V. <u>Mot de conclusion</u>	36
1. Mme Evelyne PETIT - Administrateur CAF.....	37
VI. <u>Annexes</u>	38

I. Interventions des différentes Institutions membres du Comité de Pilotage du REAAP



1. Intervention de Mr. Le Directeur de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales : Mr. Fiers.

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, merci d'avoir répondu aussi nombreux à notre invitation.

Votre présence témoigne de l'intérêt que vous portez à l'engagement des partenaires et aux actions mises en œuvre dans le cadre du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) du Territoire de Belfort.

Reflet des évolutions dans l'exercice du rôle de parent et de la complexité des situations familiales, le concept de « parentalité » s'est affirmé au cours des dernières années et le soutien à la fonction parentale a été légitimé lors de la création des REAAP, dispositif partenarial qui s'adresse à toutes les familles pour les aider dans leur fonction parentale, en s'appuyant sur leurs compétences, en les amenant à se rencontrer.

Dans le Territoire de Belfort, le REAAP s'est mis en place à partir de 2001 sous l'impulsion conjointe de la DDASS et de la CAF, en partenariat étroit, qui s'est développé et enrichi au fil des années, avec les différentes institutions et associations du champ social, éducatif, sanitaire, qui agissent au quotidien en direction des familles.

La rencontre à laquelle nous vous convions aujourd'hui s'inscrit dans la continuité des réflexions et travaux du REAAP, qui ont fait l'objet d'une première manifestation publique, le 7 juin 2006 à la Maison du Peuple, au cours de laquelle partenaires institutionnels et acteurs de terrain ont pu échanger sur les résultats d'une étude réalisée en 2005 par l'IUT Carrières sociales, portant sur les attentes et besoins des parents du Territoire de Belfort en matière d'appui à la parentalité.

Les réactions et propositions des participants à cette rencontre ont permis de définir plusieurs pistes d'actions, visant à permettre au REAAP de réellement jouer son rôle au plus près des attentes des familles, des professionnels ou des bénévoles au contact des familles, dans une véritable dynamique de réseau.

Il s'agissait en particulier :

- De renforcer la fonction de pilotage du réseau, au sein d'un comité inter institutionnel chargé de déterminer une stratégie d'action du réseau.

Compte-rendu de la journée du 28 juin 2007 :

Signature de la Charte du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (R.E.A.A.P) du Territoire de Belfort et présentation de son plan d'action.

- De créer un poste d'animateur coordonnateur du REAAP, interface entre les familles, les acteurs de terrain et les institutions, rattaché à un lieu clairement identifié par les familles et les professionnels.
- De développer la communication sur le REAAP et les actions mises en œuvre sous son impulsion.
- De définir un plan d'action pluriannuel, lisible et coordonné avec les dispositifs existants, répondant aux attentes et besoins des familles et des professionnels ou bénévoles au contact des familles.

Depuis cette dernière manifestation et sur la base de ce diagnostic partagé, les collaborateurs techniques des institutions partenaires ont activement travaillé à la définition d'un plan d'action pour les années 2007, 2008 et 2009, validé par le Comité de pilotage le 1^{er} février 2007, que j'aurai plaisir à vous présenter, après la signature de la charte départementale du REAAP prévue à la suite de l'intervention des différents partenaires.

Compte-rendu de la journée du 28 juin 2007 :

Signature de la Charte du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (R.E.A.A.P) du Territoire de Belfort et présentation de son plan d'action.

2. Intervention de Mr. Le Président du Conseil d'Administration : Mr. Bonnemayre

L'accompagnement à la fonction parentale constitue l'un des axes majeurs de la politique d'action sociale de la CAF.

Afin d'aider les parents à exercer leurs responsabilités éducatives à l'égard de leurs enfants, la CAF est impliquée dans des dispositifs comme la médiation familiale, les contrats locaux d'accompagnement scolaire qui ont tous les deux pour objectif de rendre les parents acteurs de leur vie et conscients de leurs responsabilités.

La CAF dispose également de nombreux outils, couplés à des financements variés tels les contrats enfance et temps libres, les activités des référents familles dans les centres sociaux bien ancrées dans le département et qui sont des actrices essentielles pour créer un partenariat avec les familles.

La CAF contribue au financement de structures tels les lieux d'accueil parents/enfants travaillant sur la relation précoce du parent avec son enfant, les associations d'aide à domicile apportant un soutien moral et matériel aux familles rencontrant un événement perturbant temporairement le déroulement de la vie quotidienne : séparation, maladie, maternité...

La CAF possède également en interne des compétences techniques : une équipe d'assistantes sociales et de conseillères en économie sociale et familiale qui accompagnent les ruptures familiales et les jeunes mères isolées. Elles développent également en complémentarité de l'accompagnement social individualisé des actions collectives en intervenant le plus précocement possible auprès des familles.

La complémentarité de l'action sociale et des prestations légales contribue à éviter ou réduire les inégalités individuelles et collectives.

Le soutien à la parentalité trouve sa légitimité dans l'idée que lien social et lien familial sont indissociables et que le renforcement de la relation entre parents et enfants peut prévenir des difficultés sociales.

C'est dans une volonté politique que la CAF de Belfort, dès la création du dispositif, a choisi d'inscrire les actions du REAAP parmi les modalités de développement de sa politique d'action sociale familiale. Le schéma directeur d'action sociale de la CAF de Belfort pour la période 2005 – 2008 en fait un des objectifs prioritaires.

Comment ?

En s'appuyant sur l'existant, en prenant en compte les initiatives déjà mises en place par les partenaires dans les domaines du soutien et de l'accompagnement des parents.

Cependant, construire un réseau suppose une certaine organisation, une diffusion permanente et régulière de l'information et la mise en place de points de rencontre et d'échanges entre les parents, les professionnels, les bénévoles.

Si on veut alimenter le réseau et progresser, il faut lui donner des moyens ; voilà ce à quoi la CAF de Belfort s'est engagée en avril 2007 en affectant 2 postes de travailleurs sociaux à la fonction d'animation du réseau.

L'implication de la CAF de Belfort dans le REAAP s'inscrit dans la cohérence de la politique familiale menée par la branche famille. Le développement des initiatives dans le cadre du REAAP s'appuie sur un certain nombre de principes communs :

- La prise en compte de l'ensemble des familles dans leur diversité,
- La valorisation des compétences et des potentialités des parents,
- La participation et l'implication des parents, sans substitution de la part des professionnels.

Les lois adoptées le 5 mars 2007 concernant la protection de l'enfance, la prévention de la délinquance, et la transformation de l'ancienne tutelle aux prestations sociales enfant font obligation à tous d'agir le plus en amont possible dans la prévention. Car au-delà du mot prévenir, ce n'est pas seulement la société que l'on protège car cela serait trop restrictif, c'est aussi accompagner l'enfant, le mineur et sa famille. L'ensemble des acteurs aura à poser des règles déontologiques qui ne fassent pas basculer la prévention dans le contrôle social.

Au-delà, et en tant que Président de la CAF, je me dois de le dire, c'est l'ensemble des services et des outils qu'il faut revisiter. Quelle efficacité sociale et quels moyens lorsqu'il est question de la PMI, de la médecine scolaire ? La prévention des situations interroge la politique de la ville ; lorsque la grande précarité économique et sociale conduit les parents à ne plus pouvoir faire face à leurs responsabilités, alors c'est l'ensemble des politiques qui est questionné : politique du logement, politique de l'emploi, politique de l'insertion, politique de l'éducation.

C'est pourquoi la CAF a souhaité dès le départ que le REAAP soit ouvert à tous les acteurs quels qu'il soient, institutionnels, associatifs, syndicaux, car on ne sera pas de trop pour établir des liens et des contacts avec les familles en difficulté.

Car le REAAP peut être un dispositif aidant à l'épanouissement personnel, l'accompagnement des parents, et peut être aussi un tremplin pour l'exercice de leur citoyenneté et ce à quoi elles aspirent.

Si le fonctionnement en réseau ne suffit pas à « produire » l'action sociale, il peut apporter un plus.

Cette journée sur le REAAP constitue donc pour la CAF de Belfort une occasion de conforter son positionnement politique sur le thème de l'accompagnement de la fonction parentale.

3. Intervention de Mme. La Vice présidente du Conseil Général : Mme. Fleury

Si le terme de « parentalité » est de toute évidence un néologisme – tous les dictionnaires ne le définissent pas – il n'en demeure pas moins que les questionnements qu'il recouvre traversent les siècles : « qu'est-ce être un « bon » parent ? » « Suis-je trop ou pas assez autoritaire ? » « Suis-je assez à l'écoute ? » etc.

Il n'est pas question, pour autant, de fixer des normes qui définiraient, pour les parents, des objectifs à atteindre.

Comme dans d'autres domaines, les réponses toutes faites, les recettes n'existent pas ; mais cela ne signifie pas pour autant que les réflexions, les pistes, n'existent pas. Plutôt que de catégoriser les parents en parents défaillants, incompetents..., il semble plus positif de connaître leur vision et ce qu'ils mettent en place pour être en capacité d'être acteurs de l'éducation de leurs enfants.

C'est cette option qui a été prise pour la réalisation de l'étude menée en 2005 dans le Territoire de Belfort auprès de familles y résidant. Cette étude concluait à un fait important : contrairement à une idée répandue, les parents sont rarement démissionnaires mais ils sont au contraire conscients des écueils, se trouvent démunis, en attente d'aide et de soutien, dans les domaines aussi divers que la scolarité, les loisirs, l'autorité, le développement de leurs enfants.

Mais soulever une difficulté ou un problème sans proposer le moindre début de solution ne fait que culpabiliser les familles qui se trouvent de plus en plus impuissantes face aux difficultés.

Les institutions, mais aussi les associations, les centres sociaux.... disposent tous de supports utilisables pour aider et accompagner les familles. Pour ce qui est plus particulièrement du Conseil Général, les actions qu'il mène en faveur de la parentalité sont ses missions quotidiennes : de l'accompagnement des futures mères à l'aide éducative en passant par la médiation familiale, l'enfant et sa famille sont au centre des préoccupations de l'institution et de ses professionnels.

Les missions régaliennes du Département ont pour objectif essentiel de permettre aux parents d'exercer leur rôle d'éducateur ; la réforme de la protection de l'enfance (loi du 5 mars 2007), le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, validé par le Conseil Général le 26 mars 2007, ont confirmé le rôle du Département dans ce domaine et retenu comme action prioritaire son engagement dans le REAAP.

Les actions menées aujourd'hui par les partenaires du REAAP vont vous être présentées dans quelques instants ; toutes n'ont pas fait l'objet d'information très large mais, de manière générale on constate que les outils mis à disposition sont souvent mal ou peu connus, insuffisamment développés, voire peu adaptés aux besoins qui se font sentir sur le terrain.

Pour parvenir à créer et à faire vivre un réseau susceptible d'être saisi tant par les familles elles-mêmes que par les professionnels, mais aussi et surtout capable d'évolution, il a paru important d'une part de prendre en compte les attentes exprimées par les familles, d'autre part de connaître de façon la plus exhaustive possible les réponses existantes sur le département. C'est ainsi que ce réseau a pris un nouvel essor en se structurant plus précisément et en se fixant des objectifs à la fois tenables et suffisamment ambitieux pour être un véritable interlocuteur dans le domaine du soutien aux familles.

D'ores et déjà, des actions ont été programmées dans le cadre du REAAP, certaines sont déjà en voie de réalisation : toutes ont en commun le souci d'améliorer, de proposer des outils et faire vivre ce réseau.

Son succès passera d'une part par la poursuite de l'écoute des besoins exprimés par les familles et les acteurs de terrain, d'autre part par la revitalisation d'outils existants ou l'élaboration de solutions nouvelles, avec un objectif constant : permettre aux parents d'assumer pleinement leur rôle éducatif sans être jugés.



4. Intervention de Mr. le Maire de Belfort : Mr. Drouet

Pour la Ville de Belfort, le soutien à la parentalité fait partie de ces actions qui ont été mises en place de manière pragmatique et progressive pour répondre à des besoins nouveaux émergents à la fin des années 80.

Ce n'est que dans un deuxième temps que s'est posé la nécessité d'une réflexion plus générale sur la parentalité.

En quelque sorte, la pratique a devancé la théorie.

C'est ainsi, que les lieux d'accueil parents-enfants ont été créés :

- Le premier dans le quartier des Glacis du Château en 1993.
- Le deuxième, dans le quartier des Résidences en 2006.

Ils ont pour objectif d'être à l'écoute des parents et permettre des échanges et un soutien dans leur rôle éducatif.

C'est ainsi que des classes passerelles favorisant la scolarisation précoce des enfants de deux ans ont vu le jour dans les quartiers d'éducation prioritaire en début d'année 2000.

Cet accueil de janvier à juin des enfants accompagnés par les parents un après-midi par semaine au sein de l'école, favorise les relations entre enseignants et parents. Il permet également les échanges sur le rôle éducatif et la préparation de la rentrée scolaire.

C'est ainsi, que plus récemment, l'un des volets du programme de réussite éducative a été consacré au soutien à la parentalité sous ses diverses formes.

C'est ainsi encore, que de nombreuses activités périscolaires (études surveillées, soutien scolaire, accueil avant et après la classe) ont parfois associé les parents à leur démarche pédagogique, et dans la même logique, des référents famille ont progressivement été installés au sein des centres socioculturels et maisons de quartier.

Toutes ces actions ont pu être concrétisées grâce aux aides financières et logistiques de la Caisse d'Allocation Familiale, du Conseil Général, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), d'associations telles que le CIDF ou l'ASSFAM.

Compte-rendu de la journée du 28 juin 2007 :

Signature de la Charte du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (R.E.A.A.P) du Territoire de Belfort et présentation de son plan d'action.

D'autres collectivités notamment le Conseil Général, ont en parallèle initié des actions dans ce domaine au cours des dix dernières années.

La nécessité d'un lieu de coordination et de réflexion s'est donc tout naturellement fait sentir à la fin des années 90 et la création du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents dans le Territoire de Belfort a eu lieu en 2001.

Nous y avons participé avec régularité et nous apprécions aujourd'hui l'aboutissement que représente cette charte qui fédère nos actions.

Nous y voyons aussi un nouveau départ pour toutes nos actions futures en direction du soutien à la parentalité qui s'installe parmi les priorités à développer dans le domaine de la petite enfance.

Nous adhérons à cette charte avec enthousiasme et pragmatisme.

5. Intervention de Mr. l'Inspecteur d'Académie : Mr. Sevestre

Une meilleure connaissance entre partenaires institutionnels permet toujours de mieux répondre aux besoins et attentes de chacun.

En ce qui concerne l'Education Nationale, un axe important de travail est le lien famille/école. Il est primordial pour favoriser la réussite tant scolaire que personnelle de l'enfant.

L'enquête commandée par le REAAP et réalisée en 2005 par l'IUT Carrières Sociales de Belfort sur les besoins et les attentes des familles du département fait apparaître nettement les souhaits des familles, quant à l'école. Il n'en demeure pas moins qu'il existe un décalage entre les réponses des parents et la participation active et réelle de ceux-ci.

Cela tient à divers facteurs et raisons légitimes.

Qu'en est-il pour le 1^{er} degré ?

- En maternelle, au-delà de réunions d'information, les rencontres parents/école sont plutôt quotidiennes et informelles, le lien semble se faire naturellement.
- En école élémentaire, que ce soit sous forme de réunions institutionnalisées ou sous forme de contacts individuels entre parents et enseignants pour évoquer la situation scolaire d'un enfant, ces temps d'échange sont généralement bénéfiques.

Pour le second degré ?

En collège, la participation des parents est plus problématique. Cependant, ne tirons pas de conclusion hâtive, car la majorité des parents porte de l'intérêt à la scolarité de leurs enfants.

Pour autant, tout n'est pas idyllique, les difficultés scolaires existent, des enfants ont des problèmes de comportement. La gestion au quotidien de certaines situations demeure difficile pour l'enseignant et les équipes éducatives... et parfois le lien parents/école n'existe pas ou plus.

Les préoccupations parentales sont quelquefois telles que la scolarité de l'enfant n'apparaît pas comme une priorité - on parle volontiers de démission des parents - ce n'est pas si simple et ne soyons pas trop réducteurs.

C'est là sans doute que le Réseau d'Ecoute et d'Accompagnement des Parents prend toute son importance.

Il est nécessaire de réfléchir, dans le cadre des textes réglementaires, à des actions permettant au mieux de définir la place et le rôle des parents dans un dispositif éducatif.

Bon nombre comprennent mal le rôle de l'école et où il s'arrête.

Si on veut associer les parents, on ne peut sans doute envisager un travail sur la lisibilité de l'école. Les représentations de l'école pour certains parfois sont éloignées de la réalité.

Il y a aussi à aider les enseignants qui cumulent les fonctions ; Comment établir un dialogue qui ne soit pas sur le mode du conflit ? Comment gérer l'agressivité, parfois, de certains parents ? Prendre de la distance et rester professionnel ne s'improvise pas.

Le REAAP a sans doute un grand rôle à jouer pour améliorer ces liens. Il peut représenter une interface intéressante entre l'école et la famille.

Pour être cohérent vis-à-vis des enfants, on peut parler de co-éducation, de responsabilité éducative partagée, ce qui suppose un travail partenarial en réseau, la mise en place d'une « culture commune ».

L'école ne peut pas tout, toute seule. Elle a des champs de compétences spécifiques et certaines réponses ne lui appartiennent pas.

Il est nécessaire qu'il y ait des relais.

Le Territoire de Belfort, dans son plan d'action triennale 2007/2009 a entre autres deux actions :

- Faciliter la réussite éducative et mieux prévenir les risques de décrochage scolaire (et parental ?).
- Inscrire la parentalité dans les programmes de formation initiale et continue de bon nombre d'institutions (y compris les IUFM).

II. Charte du REAAP 90

Charte du REAAP 90

Au-delà de susciter des occasions de rencontres et d'échanges entre les parents, le REAAP doit mettre à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier lieu, leur rôle éducatif.

A cette fin, le REAAP, par l'animation qu'il assure, met en réseau tous ceux qui contribuent à conforter les familles dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants.

EN TANT QUE SIGNATAIRE DE LA PRESENTE CHARTE, VOUS VOUS ENGAGEZ A :

- Garantir l'accès des lieux et structures d'accueil à tous les parents en respectant les principes de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.
- Mettre en valeur les rôles et les compétences de tous les parents.
- Favoriser les relations entre les parents.
- Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent (parents, bénévoles, professionnels...).
- Veiller à un bon équilibre entre la participation des parents et l'intervention des professionnels.
- Accepter de partager ses expériences pour que le réseau départemental soit un lieu d'échanges de savoir-faire.

**LE REAAP S'EFFORCE D'APPORTER UN SOUTIEN
METHODOLOGIQUE AUX ACTEURS DE TERRAIN, AFIN DE :**

- Privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.
- Encourager les structures fréquentées par les parents à accueillir ou à susciter de nouvelles initiatives.
- Rechercher la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socio-professionnelles et culturelles différentes.
- Promouvoir l'utilisation d'un cadre de fonctionnement s'appuyant sur les textes relatifs aux droits de l'enfant et de la famille.
- S'appuyer sur les connaissances disponibles aujourd'hui tout en favorisant l'émergence de nouvelles pratiques.
- Proposer des actions de sensibilisation et de formation à destination des intervenants bénévoles et professionnels.

A Belfort, le 28 juin 2007

Pour le Président
Du Conseil Général

Le Maire de
la ville de Belfort

L'Inspecteur d'Académie

La Vice-présidente
chargée des Politiques
de la Solidarité

S. FLEURY

J.DROUET

J-M. SEVESTRE

Le Président de la
Caisse d'Allocations familiales

Le Directeur Départemental
des Affaires
Sanitaires et Sociales

J-M. BONNEMAYRE

M.FIERS

III. Plan d'action

Plan d'action

1. Présentation du REAAP 90 :

La mise en place des REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) s'est réalisée sur l'impulsion de la Conférence de la Famille de 1998.

Le démarrage effectif dans le Territoire de Belfort a eu lieu à partir d'un recensement, réalisé en 2000, de l'ensemble des actions d'appui à la parentalité menées dans le département.

Ce dispositif est copiloté et animé par la DDASS et la CAF depuis 2001.

Les partenaires du REAAP sont :

- Les collectivités territoriales (Conseil Général, Communes, Communautés de Communes).
- La CAF.
- Les services de l'Etat (DDASS, Inspection Académique, Service social scolaire, Justice, DDJS, Préfecture).
- L'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.
- Les associations.
- Les organismes de formation...

Les publics visés sont :

- L'ensemble des familles issues de différents milieux, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles différentes.
- Les professionnels des domaines sanitaire, social, éducatif et les bénévoles en contact avec les familles.

2. Objectifs généraux du REAAP 90 :

- Aider les parents à être les premiers éducateurs de leurs enfants.
- Mettre en valeur et conforter les compétences de tous les parents.
- Mettre en réseau ceux qui contribuent à conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants.
- Coordonner et rendre lisibles les différentes actions et dispositifs existants.
- Proposer des actions de sensibilisation et de formation à destination des bénévoles et des professionnels en contact avec les familles.

Compte-rendu de la journée du 28 juin 2007 :

Signature de la Charte du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (R.E.A.A.P) du Territoire de Belfort et présentation de son plan d'action.

3. Plan d'action triennal 2007/2008/2009 du REAAP 90 :

Organisation départementale du REAAP :

Le **Comité de pilotage** est composé des instances décisionnelles des institutions et collectivités : DDASS, CAF, Conseil Général, Inspection Académique, Ville de Belfort, DDJS, Justice (Procureur de la République, JAF, JE, PJJ).

Il a pour rôle de :

- Définir les orientations et priorités d'action du REAAP.
- Suivre la mise en œuvre du plan d'action.
- Sensibiliser les instances politiques et décisionnelles aux enjeux du REAAP.

Le **comité technique** est composé des référents techniques des institutions citées.

Son rôle est :

- D'agir en amont et en aval du comité de pilotage.
- De préparer le plan d'action et vérifier l'adéquation des actions mises en œuvre.
- De déterminer et faire valider au sein de chaque institution les conditions de prise en charge financière entre les différents organismes.
- De faire appel en tant que de besoin à des personnes qualifiées dans le domaine de l'appui à la parentalité.

Animation du REAAP

Elle est assurée par 2 professionnelles de la CAF.

Leur rôle est de :

- Recenser les actions d'appui à la parentalité mises en œuvre dans le département.
- Créer des moyens de communication pour faire connaître le REAAP.
- Etablir un lien entre les institutions, les acteurs de terrain et les familles.
- Animer et développer le réseau.
- Recenser les besoins non couverts des parents, des bénévoles, des professionnels.
- Evaluer les actions sur le terrain.

Quatre objectifs stratégiques sont visés

- ✓ Formaliser et développer le REAAP
 - Redéfinir le positionnement et la mission du comité de pilotage.
 - Conforter le Comité technique dans sa mission d'appui au Comité de pilotage.
 - Redéfinir le rôle de l'animateur du REAAP.

- ✓ Faire connaître le REAAP dans le département
 - Etablir un plan de communication du REAAP.
 - Créer un lieu physique d'information des familles et des professionnels.

- ✓ Renforcer les compétences des professionnels en matière d'aide à la parentalité
 - Soutenir et s'appuyer sur le travail des référentes Famille dans les centres sociaux.
 - Développer des actions d'information et de sensibilisation sur les questions de parentalité auprès des différents professionnels au contact des familles, en vue d'une culture commune.
 - Inscire la parentalité dans les programmes de formation initiale et continue.

- ✓ Développer des actions en fonction des attentes et besoins des familles
 - Développer les liens entre les parents et les établissements scolaires, afin de favoriser la réussite éducative et mieux prévenir les risques de décrochage parental et scolaire.
 - Améliorer la prise en compte des familles issues de l'immigration dans les actions du REAAP.
 - Développer les liens intra-familiaux à travers tous types d'activités, notamment celles liées aux loisirs.

IV. Illustration par des actions d'appui à la parentalité

Illustration par des actions d'appui à la parentalité

1. Conseil Général : La Protection Maternelle et Infantile dans l'aide à la parentalité :

✓ Objectifs de la PMI :

- **Dans le code de santé publique:**

- Abaisser le taux de mortalité maternel et infantile.
- Diminuer la morbidité (maladie, déficience, handicap maternelle et infantile).
- Favoriser le développement harmonieux de l'enfant.

- **Dans le code de l'action sociale et des familles:**

- Ce service du Conseil Général se situe dans le domaine de la prévention précoce.

✓ Outils de la PMI :

- **Des professionnels qualifiés:**

Médecins, sages-femmes, infirmières puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants.

- **Des pratiques** inscrites dans la réglementation mais adaptées au contexte local: Consultations de nourrissons, visites à domicile, bilans en école maternelle, permanences, actions collectives, préparation à la naissance.

- **Des documents réglementaires :**

Déclarations de grossesse, avis de naissance, avis de décès < 6 ans et certificats de santé des 8^o jour, 9^o mois et 24^o mois.

Destinés à la veille épidémiologique et prise en compte individuelle.

✓ Etapes clés pour la PMI :

- La grossesse.
- La naissance.
- Le bilan de santé en 1^o section de maternelle à 3-4 ans.

✓ Actions de La PMI:

- **Repérage large voire exhaustif.**

Documents épidémiologiques (grossesses, naissances, certificats de santé),
Etapes-clé: grossesse, naissance, bilan des 3-4 ans.

- **Ciblage des situations vulnérables à travers « critères » de vulnérabilité établis ensemble.**

- Le réseau de périnatalité centré par la maternité de Belfort:
- Info vulnérabilité, rencontres régulières, travail avec la pédopsychiatrie.
- L'équipe pluridisciplinaire du PAS.

Compte-rendu de la journée du 28 juin 2007 :

Signature de la Charte du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (R.E.A.A.P) du Territoire de Belfort et présentation de son plan d'action.

- Les partenaires de l'enfance particulièrement l'éducation nationale, le service de pédiatrie, les praticiens de ville.

- **Accompagnement des familles vulnérables.**

❖ L'accompagnement des familles vulnérables par la PMI: Reconnu, valorisé, encouragé et même systématisé dans la récente loi de protection de l'enfance (5/3/7) inspirée du plan de périnatalité.

- Dans la période périnatale:
- Dès la grossesse.
- A la naissance.
Prise en compte le + précocement possible des situations vulnérables :
Notion de critères de vulnérabilité +++:
Prématurité, hypotrophie, ATCD de mort périnatale, de psychose du pp...
Lit de la dépression =>absence de lien précoce=>....
- Au moment du bilan en école maternelle.

❖ L'accompagnement des familles vulnérables par la PMI: Dès la grossesse:

- « Mise à disposition » de la sage-femme de PMI.
- Entretien du début de grossesse par une sage-femme, destiné au projet de naissance.
- Sécurité psychologique de la femme, du couple avant la naissance.
- Mise en place d'un suivi des situations vulnérables.
- Lien avec le réseau de professionnels (obstétricien), avec la maternité.
- Préparation à la naissance, individuelle ou collective.
- Orientation si nécessaire (SF libérale, psychologue, pédopsychiatre).

❖ L'accompagnement des familles vulnérables par la PMI: A la naissance:

Bouleversement psychologique, affectif, conjugal, familial, trans-générationnel, physique, social, financier...

Importance de la mise en place du lien affectif entre mère et bébé.

- Nécessité d'une « sécurité ».
- Vigilance des professionnels ensemble.
- Importance du travail en lien entre maternité et médecin traitant et PMI.
- Visite de la puéricultrice à la maternité ou dès la sortie au domicile.
- Suivi à domicile, accompagnement familial +/- long.
- Consultations de nourrissons.
- Actions collectives de « valorisation parentale »: bébé détente, explore-tout, éveil musical, Parentèle, Farandole.
- Orientation avec prise en charge conjointe: pédiatre, psychomotricien, pédopsy.

❖ L'accompagnement des familles vulnérables par la PMI: Au moment du bilan en école maternelle:

Etape clé du repérage pour la mise en place d'un accompagnement précoce:

- Examen par le médecin de PMI: médico, psycho, social.
Dépistage des troubles d'ordres physiques, psychologiques, sensoriels et de l'apprentissage.
- En présence des parents (+++) et en collaboration avec l'enseignant :
Entretien qui permet la prise de conscience des parents, leur implication, la mise en place d'un suivi, d'une orientation, d'une prise en charge conjointe.

Année 2006 (22/05/07)	Jean Jaures	Belfort Est	Belfort Ouest	Belfort Sud	Centre Ter	Nord Ter	Sud Ter	Total
Nombre de naissances	401	211	175	146	311	234	370	1 848
Infos vulnérabilité CH/PMI	114	61	57	50	43	59	79	463
Activité Sages-femmes								
. Nbre de femmes suivies (vues au moins 1 fois)	240						208	448
. Nbre de visites à domicile	848						932	1 780
Visites à domicile (VAD) puéricultrice								
. Nbre total de VAD*	257	315	235	302	431	339	410	2 289
. Nbre d'enfants suivis (vus pour la 1ère fois)*	76	131	128	58	117	102	147	759
Visites à la maternité puéricultrice								
. Nbre de visites à la maternité	22	13	27	26	13	27	4	132
. Nbre de mères vues	16	26	29	51	16	29	4	171
Consultations de nourrissons								
. Nbre de séances	129	72	52	47	27	47	94	468
. Nbre d'enfants suivis (vus au moins 1 fois) *	75	81	163	82	84	123	118	726
. Nbre d'enfants vus (examens médicaux)	776	702	435	388	228	559	522	3 610
Permanences des puéricultrices								
. Nbre de séances	10	31	20	31	0	0	5	97
. Nbre d'enfants suivis (vus au moins 1 fois) *	8	0	44	80	0	0	6	138
. Nbre d'actes de puériculture (au moins 1 geste)	1	140	0	0	0	0	3	144
Actions collectives *								
. Nbre total de séances		21	17	19	27	19	4	107
. Nbre total d'enfants		61	13	26	50	0	12	162
Bilans en école maternelle								
. Nbre d'écoles	3	5	3	3	3	9	2	28
. Dépistage conjoint médecin/puéricultrice								
. Nbre de séances	22	16	26	16	11	49	12	152
. Nbre d'enfants vus	74	71	113	69	56	180	47	610

Compte-rendu de la journée du 28 juin 2007 :

Signature de la Charte du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (R.E.A.A.P) du Territoire de Belfort et présentation de son plan d'action.

2. Lieux d'accueil parents/enfants, « la farandole », « la parentèle » sur la ville de Belfort :

Au cœur du projet, **l'enfant et sa famille.**

✓ Ce que nous privilégions, ce sont les liens que l'enfant tisse :

- Avec ses parents,
- Avec les autres enfants,
- Avec les autres adultes,
- Avec les professionnels.

Mais nous favorisons également les liens des parents entre eux et des parents avec les professionnels.

✓ Le rôle des professionnels est de :

- Soutenir et encadrer la fonction parentale,
- Faciliter l'entrée de l'enfant dans la vie sociale,
- Favoriser l'émergence de l'autonomie des familles.

✓ Nos outils pour y parvenir :

- Un lieu d'écoute et d'échange,
- Un lieu convivial,
- La présence,
- La parole,
- Le jeu.

L'accueil des familles accompagnées de leurs enfants, âgées de 0 à 6 ans, est assuré pendant 3 demi-journées par semaine ;

- Le lieu d'accueil des glacis : les lundi, mardi et jeudi de 14h à 17h.
- La farandole : Les lundi et vendredi de 14h à 17h
et le mardi de 8h30 à 11h30.

Les enfants accompagnés de leurs parents, (venant de tous les quartiers de Belfort et même parfois hors Belfort ou département) y sont accueillis de façon anonyme par une équipe pluridisciplinaire (EJE, puéricultrice, conseillère en ESF, conseillère conjugale, certaines sont bénévoles) issue de plusieurs organismes (Ville, CAF, ASSFAM, conseil Général, CIDF).

La participation des parents est une démarche volontaire. Les prestations offertes aux familles sont gratuites.

✓ Concrètement, les familles viennent :

- Pour sortir de leur isolement,
- Pour trouver ou retrouver confiance,
- Pour se conforter dans leur rôle de parents.

3. L'inspection d'Académie : le dispositif de réussite scolaire :

La réussite scolaire de tous les élèves est l'objectif premier de l'école et tous les efforts, tous les moyens dont dispose le système éducatif doivent être mobilisés pour permettre aux élèves d'acquérir les connaissances et les compétences du socle commun prévu par la loi d'orientation du 23 avril 2005.

La problématique d'aujourd'hui est celle de l'aide que l'on peut apporter aux parents pour leur permettre d'accompagner leurs enfants, les aider à se construire une identité d'élève, leur permettre de comprendre les attentes de l'école et ses contraintes.

Pour cela de nombreux dispositifs sont mis en œuvre au sein du système éducatif à l'initiative de l'éducation nationale mais également par d'autres ministères car la réussite des élèves qu'elle soit éducative ou scolaire est subordonnée à des facteurs qui engagent non seulement les acteurs de l'enseignement mais qui sont la conséquence des conditions de vie de l'enfant et de sa famille.

Deux dispositifs : l'un prévu par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18/01/05, qui n'est donc pas à l'initiative et du ressort de l'éducation nationale mais dans lequel l'école est impliquée (dispositifs de réussite éducative), et l'autre issu de la loi d'orientation pour l'avenir de l'école de l'école (Programme de réussite éducative : PPRE).

Dispositifs de réussite éducative
--

Réf. : loi n°2005 de programmation pour la cohésion sociale du 18/01/2005 Fiches 15 et 16

→ **Objectif principal de ces dispositifs : Lutter contre les déterminismes familiaux et environnementaux à l'origine des retards scolaires.**

Cet objectif se décline doublement par :

- Un soutien public aux enfants et leur famille en grande difficulté en ciblant donc sur des besoins très précis pour donner leur chance à des enfants et ados qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à la réussite.
- Un accompagnement dans la petite enfance, des enfants présentant des signes de fragilité et des retards scolaires en agissant sur l'environnement dans sa globalité.

→ **Ce qui caractérise** ces dispositifs et les rendent **sensiblement différents** des modes d'intervention existants auprès des élèves en difficulté.

- Ils s'adressent à des enfants et pas seulement à des élèves.
- Ils nécessitent et prennent en compte les difficultés dans un contexte familial et environnemental large (social, sanitaire, culturel, éducatif...).
- Ils apportent une réponse à des situations individuelles, dans la durée, avec des objectifs de résultats notamment scolaires.

→ Les principes

- **Individualisation** des réponses dans la plupart des cas, pour mettre en œuvre un accompagnement des enfants et ados hors temps scolaire voire une prise en charge individualisée à caractère social, sanitaire, éducatif avec des professionnels...
 - Soit de manière individuelle et personnalisée.
 - Soit dans des groupes qui ont les mêmes besoins.
- Mobilisation et coordination locale **d'un collectif de professionnels** (sociaux, sanitaires, éducatifs) qui constitue **l'équipe pluridisciplinaire**.
- **Evaluation** au regard de la situation individuelle de chaque enfant et famille, et non seulement bilan.
- **Aide directe** le cas échéant aux parents (pour améliorer par exemple les conditions de vie de leur enfant).
- **Complémentarité** entre les interventions strictement scolaires (en particulier avec le PPRE).

→ Les actions mises en œuvre le sont hors temps scolaire.

➤ Le public

Prioritairement les enfants et ados de 2 à 16 ans en ZUS, ZEP.

Le repérage est de la compétence de la communauté éducative en tout premier lieu, de l'école qui peut déceler, outre les difficultés scolaires, des signes de situations de précarité sociale, sanitaire ou de souffrance psychologique.

Si un premier niveau d'identification peut se faire par les enseignants qui connaissent bien les enfants, tous les professionnels sont concernés et la collaboration étroite entre les enseignants, les services sociaux, les services de santé de l'Education Nationale, les RASED, les conseillers d'orientation psychologues, est à rechercher pour établir cette identification. C'est ce qui a été fait dans le département.

Il y a deux niveaux de diagnostic :

- Etude globale des problèmes sur un secteur qui permet de construire le projet et définir des priorités.
- Définition plus fine par les acteurs de terrain (équipe pluridisciplinaire) des élèves à proposer pour l'entrée dans le dispositif au vu des informations échangées au sein de l'équipe pluridisciplinaire (directeur d'école, assistante sociale, infirmière ou médecin intervenant dans l'école ou l'établissement.)

⇒ **la famille est associée et participe à la définition et au parcours éducatif proposé à son enfant.**

S'agissant d'une politique personnalisée et ciblée sur des mineurs et leur famille il y a une **nécessaire confidentialité des informations** échangées (limitées, elles n'ont pas à être communiquées à la structure juridique qui pilote le projet et est destinataire seulement d'informations non nominatives qui ne relèvent pas du secret professionnel).

➤ **Plusieurs niveaux de mise en œuvre**

- **Le pilotage** du programme est assuré par une structure à laquelle participe l'ensemble des institutions concernées :
 - Maire de la commune ou président d'une structure en intercommunalité porteur du projet.
 - CG.
 - IA.
 - CAF.
 - Association parents d'élèves+ éventuellement DDASS.
 - DDJS, DRAC, PJJ.

La mise en œuvre du programme se fait à travers une **structure juridique** dotée d'une comptabilité publique, GIP (Groupement d'Intérêt Public), établissement public de coopération éducative, caisse des écoles, EPLE ou tout autre structure dotée d'une comptabilité publique. C'est une instance de débat, de décision, de gestion financière.

Le programme est élaboré en fonction d'un diagnostic sur un territoire, d'une analyse des besoins, des actions individuelles et collectives proposées, et des modalités d'évaluation.

■ **L'équipe pluridisciplinaire de professionnels**

Une ou des équipes pluridisciplinaires de soutien sont créées. Sont intégrés :

- Des professionnels de différentes spécialités (enseignants coordonnateurs ZEP/REP, éducateurs, assistantes sociales, travailleurs sociaux, psychologues, pédopsychiatres, intervenants sportifs ou culturels ...).
- Des associations dont le professionnalisme est reconnu.

Pour le second degré, **des internats de réussite éducative** sont créés pour permettre la poursuite d'un parcours scolaire et éducatif dans de bonnes conditions pour des jeunes connaissant des difficultés familiales et environnementales compromettant leurs chances de réussite.

➤ **Types d'accompagnement**

- Aides psychosociales et sanitaires (par exemple écoute, soins,).
- Aides sociales d'amélioration à la qualité de vie (logement par exemple).
- Aides scolaires et éducatives (soutien, aide à la parentalité...).

➤ **Dispositifs existant dans le département :**

Les projets présentés par les communes de **Belfort et Offemont** ont été validés donc financés pour l'année 2006 2007.

A Belfort, plusieurs équipes pluridisciplinaires ont été créées en lien avec les ZEP mais sans exclure les élèves des autres écoles si des difficultés majeures étaient recensées.

Le diagnostic a permis de mettre en évidence des problèmes pour une **centaine d'élèves** avec principalement des difficultés massives au niveau **scolaire, éducatif et social**.

Au niveau scolaire, ce sont tous les problèmes de **langue orale et écrite** qui sont prédominants. Cette situation a des répercussions sur la qualité d'un dialogue école famille confiant. Les enseignants avaient d'ailleurs noté la difficulté de communication pour assurer un suivi performant de la scolarité.

L'Axe fondamental du programme de Belfort est un axe transversal qui vise **l'intégration sociale et scolaire de l'enfant en développant les compétences parentales, en confortant les parents dans leur rôle d'éducateur avec des orientations dans les domaines de fragilité : langage, aide à la parentalité, santé.**

De nombreuses actions ont été programmées dans ce sens :

- Tutorat dans les disciplines fondamentales pour permettre à l'enfant de mieux faire ses devoirs, apprendre ses leçons, organiser son travail.
- Ateliers de langage avec des situations de communication, de jeux.
- Groupes d'expression en langue française animés par des médiateurs maîtrisant la langue d'origine.
- Actions d'aide à la fonction parentale à travers des réunions d'information sur la réussite scolaire, les programmes, l'organisation de l'école, les problèmes éducatifs.
- Des actions plus individuelles par le recours à des psychologues et des orthophonistes pour des enfants présentant des troubles du langage ou du comportement.

Ce programme général est évidemment soumis aux équipes pluridisciplinaires qui, en fonction du public recensé, peuvent proposer de privilégier telle ou telle action voire proposer d'autres actions dans le cadre des priorités retenues.

La ville d'Offemont a également porté un projet en direction d'une cinquantaine de familles, une soixantaine d'élèves et une trentaine d'adolescents.

Objectifs prioritaires :

- La santé (enfants et familles).
- L'aide à la parentalité.
- Le tutorat pour prendre en compte hors temps scolaire des difficultés que l'élève n'arrive pas à surmonter.
- L'alphabétisation en direction des familles.
- La culture, le sport et les loisirs.

Compte-rendu de la journée du 28 juin 2007 :

Signature de la Charte du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (R.E.A.A.P) du Territoire de Belfort et présentation de son plan d'action.

Les actions sont parfois collectives mais également individuelles avec des actions de dépistage et traitement de la dyslexie, des suivis d'élèves par des psychologues, des ateliers langage, des soirées débat sur la santé.

La ville de Belfort comme la ville d'Offemont ont fait appel à des enseignants pour ces actions qui ont lieu hors temps d'enseignement, à des professionnels dans les autres domaines ou à des associations. Le bilan n'est pas encore connu mais les compte rendu de conseils d'écoles témoignent d'un constat très positif à l'issue des quelques mois de démarrage même s'il y a encore beaucoup à progresser pour intéresser et donc faire venir les familles dans les différents dispositifs.

PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Educative

C'est également un dispositif qui cible de manière personnalisé des élèves

⇒ Article 16 loi du 23 avril 2005 «**A tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur d'école ou le chef d'établissement propose aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre en place un programme personnalisé de réussite éducative.** »

⇒

L'obligation de résultats pour tous les élèves sur ce socle commun est intégrée à la loi.

C'est le principal enjeu de ce dispositif : **aider individuellement les élèves en difficulté pour éviter que les difficultés ne se cristallisent et ne se transforment en rejet et en sortie du système scolaire.**

Textes de référence

Le PPRE est un des dispositifs qui doit permettre de conduire la totalité des élèves à la maîtrise de connaissances et compétences constitutives du socle commun également prévu par la loi.

- Le **PPRE est géré par le maître de la classe. C'est un ensemble d'actions pédagogiques pour des élèves qui rencontrent des difficultés autres que passagères.** Ce sont des difficultés qui retardent fortement l'acquisition des connaissances et compétences constitutives fondamentales.
- C'est une modalité **de prévention de la grande difficulté scolaire**, une prévention du redoublement mais aussi, lorsque celui-ci n'a pu être évité, un accompagnement de celui-ci.
- Ces difficultés ont à voir avec les compétences de fin de cycle en français et mathématiques (mais toutes les disciplines qui participent à l'élaboration de la langue sont également concernées).

Compte-rendu de la journée du 28 juin 2007 :

Signature de la Charte du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (R.E.A.A.P) du Territoire de Belfort et présentation de son plan d'action.

- Le PPRE se veut **une alternative, au redoublement même si celui-ci n'est pas exclu**. Cela permet de revenir sur la survalorisation du redoublement comme réponse aux difficultés des élèves dans le système éducatif français.
- Le PPRE concerne un **élève particulier** mais les actions peuvent se mettre en œuvre au sein de la classe, pour des **groupes d'élèves** qui ont les mêmes besoins, ou individuellement. Il ne doit pas conduire à la marginalité de l'élève.
- Avant tout cela, le PPRE est **un état d'esprit**, celui de prendre en compte **chaque élève individuellement** et de l'aider en étant convaincu qu'il peut et doit réussir à développer les compétences de fin de cycle et à acquérir le socle commun.

Le PPRE pour être efficace doit recueillir l'adhésion de la famille.

C'est l'occasion de construire avec elle une démarche qui associe l'enfant tout en engageant non seulement l'école mais aussi ses parents puisqu'ils peuvent participer à leur niveau à certaines dispositions. Ils peuvent instaurer ou conforter des règles de vie, de travail, sans sortir de leur rôle de parents puisqu'il n'est pas question de demander au parent de faire l'école après l'école.

Un contrat est signé entre l'école et la famille sur les objectifs qui sont arrêtés pour l'élève avec un calendrier donc des délais, et les modalités d'évaluation des résultats.

Cette implication réciproque du dialogue constructif peut faire évoluer le rapport enseignants parents dans le sens de la transparence et d'une coéducation qui est vécue avec bonheur et non sous le sceau de l'intrusion et de la lutte de pouvoir.

C'est une manière de donner des clés aux parents pour comprendre l'école et les apprentissages auxquels l'enfant est confronté, conforter le parent dans sa compétence, renforcer sa position au lieu de le contraindre ou de le culpabiliser.

C'est aussi rendre plus lisible pour l'enfant la collaboration qui s'établit entre l'école et sa famille.

Contrairement à une certaine représentation mythique du parent démissionnaire, tous les parents ont envie que leurs enfants réussissent et « s'en sortent ».

L'aide aux élèves que ce soit dans le cadre du plan de cohésion sociale ou des PPRE pendant le temps scolaire permet de reposer la place des familles dans des dispositifs qui sont proposés à l'intention de leurs enfants pour que le travail soit conjoint, complémentaire et non substitutif.

4. Action inter-partenaire : « Caus'café », groupe d'échanges entre Parents

✓ **Contexte du CSCHS**

- Année 2000 : Mise en place d'une nouvelle mission au sein du CSCHS ; Référente famille.
- Constats :
 - Absence de structures médico-sociales sur le secteur.
 - Problèmes de comportement des enfants et des adolescents.
 - Difficultés éducatives énoncées par les parents et identifiées par les professionnels.

✓ **Mise en place d'un travail en réseau**

- Année 2001 : Rencontre des travailleurs sociaux pour mutualiser les compétences, vérifier les constats et créer une action liée à la parentalité.
- 3 ans d'échanges entre les différents partenaires : Education nationale, Conseil générale, CAF et le CSCHS.
 - Mise en place de tables rondes.
 - Création d'un comité de pilotage.
 - Formation des 4 intervenantes.
 - Collaboration avec le service de communication du Conseil Général.

✓ **Caus'café : Les objectifs**

- Valoriser le rôle des parents.
- Créer des liens et des réseaux de solidarité.
- Favoriser la participation à la vie sociale locale.
- Apporter une réflexion sur les méthodes éducatives.

✓ **Caus'café : Les moyens**

- Une équipe pluridisciplinaire de 4 animatrices (Assistante sociale, Conseillère en économie sociale et familiale, puéricultrice et référent famille).
- Une salle à disposition à la maison de retraite St Joseph : Lieu neutre et stratégique.
- Financement par subvention du réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents, de la Communauté de Commune de la haute Savoureuse et du CSCHS (budget annuel de 2000€).

✓ **Caus'café : Le déroulement**

- Composition et rythme des sessions :
 - Groupe de 6 à 12 participants, groupe « fermé » qui fonctionne sur une année.
 - 4 à 5 sessions par an, composées de 4 séances d'animation se déroulant les mardis après-midi de 14h à 16h.
 - Intersessions :
 - Préparation des thématiques suivantes par les professionnels à la CAF.
 - Discussion libre entre les participants dans une salle mise à disposition au CSCHS.

Compte-rendu de la journée du 28 juin 2007 :

- L'animation du groupe :
 - o Présence des 4 animatrices au démarrage des sessions et aux bilans.
 - o Pour les animations à thèmes : Présence de la référente famille et un turn-over est organisé entre les 3 autres animatrices.

- Contenu des sessions :
 - o Charte de fonctionnement.
 - o Apport théorique.
 - o Echanges d'expériences.
 - o Apport d'outils pédagogiques.
 - o Evaluation sur le contenu des sessions et sur les émotions vécues.

- ✓ **Caus'café : L'évolution**
 - Depuis 2004, 3 groupes de parents de sont succédés avec de nouveaux participants parrainés par les anciens.
 - Limitation de la participation à l'animation à 2 ans.
 - Nécessité d'une supervision.
 - Rencontre avec une déléguée ministérielle au cours de laquelle les parents ont présenté eux-mêmes l'action Caus'café.
 - Organisation d'animations spécifiques (spectacles inter-centre, pique-nique, bricolage, rencontres et animations avec les personnes âgées...).
 - Elaboration d'un journal de bord.

- ✓ **Caus'café : Un bilan positif**
 - Caus'café impulse des changements au niveau individuel.
 - Caus'café impulse des changements au niveau collectif.
 - Caus'café, un 1^{er} pas vers l'autonomie du groupe.

- ✓ **Caus'café : Les perspectives**
 - L'action se développe différemment chaque année.

V. Mot de conclusion

Mot de conclusion

Mme. Evelyne PETIT – Administrateur CAF

C'est pour moi un grand plaisir de participer à ce forum et de lancer ce réseau de soutien à la Parentalité.

Chacun a, pour sa part et son institution cet après midi, exprimé tout l'importance des initiatives prises en direction des familles. Je m'inscris également dans cette démarche et ceci dans un contexte particulier qui est celui des derniers faits de délinquance qui ont tristement émaillé récemment notre vie locale.

En effet le quartier des Glacis a subi de nombreux actes délictueux qui ont une fois de plus donné une mauvaise image et fait peser le poids de ces faits sur les jeunes et leurs parents qui « n'ont pas assumé leurs responsabilités ».

Il ne s'agit bien évidemment pas ici de juger, mais les co-éducateurs et partenaires du monde social que nous sommes ne pouvons que nous interroger sur cette situation et redoubler d'énergie pour apporter aux parents de ce quartier, et d'ailleurs, l'écoute et les moyens nécessaires pour qu'ils soient pleinement renforcés et reconnus dans leur fonction parentale.

Le travail qui attend le réseau est donc ambitieux, et c'est pourquoi l'ensemble des partenaires ici présents DDASS, Conseil Général, Education Nationale, Ville de Belfort et CAF au coté des associations compétentes ont décidé de se mobiliser pour encourager toutes les initiatives dans ce domaine.

Dés à présent, la CAF grâce à une réorganisation de ces services, met à disposition du réseau 2 Travailleurs sociaux : Me BREDELET et Me DUNZER (qui s'intéresse tant à la fonction parentale qu'elle l'a faite sienne !! et qui sera remplacée pendant son congé maternité grâce à un recrutement co- financé par la DDASS).

Elles sont disponibles pour apporter leur aide, conforter les projets, former les intervenants, favoriser les rencontres entre professionnels du secteur, et faire découvrir les réalisations menées dans d'autres villes et départements...

Dores et déjà les idées sont nombreuses et je fais le pari enthousiaste que de nouvelles initiatives vont émerger de toutes les structures où les parents ont leurs mots (maux) à dire.

Le questionnaire qui vous est proposé va servir de base de travail et nous reprendrons prochainement contact avec chacun et chacune d'entre vous pour vous aider si nécessaire dans la concrétisation de vos projets.

Nous vous donnons rendez vous dans un an, à l'automne 2008 pour tirer le 1° bilan de ce réseau et présenter les nouvelles actions réalisées.

Merci à chacun d'entre vous pour votre contribution à la richesse de ce REAAP.

Compte-rendu de la journée du 28 juin 2007 :

Signature de la Charte du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (R.E.A.A.P) du Territoire de Belfort et présentation de son plan d'action.

VI. Annexes

- ✓ Lettre d'invitation à destination de l'ensemble des partenaires invités.
- ✓ Programme de la journée du 28 juin 2007.
- ✓ La Charte du REAAP 90.
- ✓ Questionnaire diffusé aux professionnels.
- ✓ Articles de presse.